



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Fusion historique des branches de la Fédération Française de la Bijouterie joaillerie, Orfèvrerie, du Cadeau, des Diamants, Perles et pierres et Activité qui s'y rattachent, et de la Fédération de l'Horlogerie : un pas important vers le renforcement du dialogue social et l'harmonisation de la Convention Collective.*

[PARIS], le mardi 21 novembre 2023 - Les partenaires sociaux de la Branche de la Fédération Française de la Bijouterie joaillerie, Orfèvrerie, du Cadeau, des Diamants, Perles et pierres et Activités qui s'y rattachent, ainsi que les partenaires sociaux de la branche de la Fédération de l'Horlogerie, se sont réunis le mardi 21 novembre 2023 pour officialiser la signature de leur Convention Collective harmonisée, « moment heureux et solennel qui marque l'histoire des trois organisations professionnelles » selon Daniel CAMBOUR, Président de la Confédération Nationale de l'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie.

**Il s'agit désormais d'un nouveau socle conventionnel commun avec**

- Une architecture rénovée
- Une classification et une grille de rémunération désormais unique
- Des dispositions sociales améliorées
- Des dispositifs relatifs à l'organisation du temps de travail révisés

Cette fusion, initiée dans le cadre d'un appel du gouvernement visant à renforcer le dialogue social à l'échelle nationale, marque une étape décisive pour la filière. Les représentants des organisations professionnelles employeurs et des organisations syndicales ont unanimement salué les efforts déployés et se sont félicités d'avoir contribué à cette avancée majeure. Dominique Gruson, vice-président de la BOCI, a souligné que ce sont « des métiers de passion [qui réunissent] les différents secteurs et Jean –Jacques Weber, président de la FH, de rappeler que « [leurs] différences sont des occasions de créer des passerelles ».

Ce rapprochement historique témoigne de la volonté commune des acteurs de l'industrie de la Bijouterie Joaillerie Orfèvrerie du Cadeau des Pierres et des Perles ainsi que de l'Horlogerie de renforcer leur collaboration et d'œuvrer ensemble à l'évolution positive du secteur.

Les partenaires sociaux, par la voix de Julien Da'Rolt, secrétaire fédéral CFDT, ont exprimé ainsi leur volonté de [continuer] de travailler main dans la main pour façonner un secteur prospère, respectueux et durable, où l'artisanat d'exception va de pair avec des relations sociales solides.

Cette harmonisation constitue une première étape prometteuse. En effet, le dialogue social au sein de la branche joue un rôle essentiel pour assurer la cohésion et l'attractivité du secteur. Il facilite également la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises



(RSE), en élaborant des normes sociales partagées ayant un impact positif sur les enjeux de transition écologique dans les relations de travail. Ces aspects sont indissociables du secteur du luxe et de son industrie hautement qualifiée.

C'est en ce sens que Madame Bernadette PINET CUOQ, présidente de la CPPNI s'est exprimée rappelant aux partenaires sociaux.

« Car votre rôle fondamental est d'accompagner la branche dans une transition juste, nous mobiliser ensemble et plus que jamais pour la préservation de l'emploi de qualité, les conditions de l'organisation du travail, la santé et la sécurité, et dans les défis transversaux posés par la transition écologique »

**Les partenaires sociaux se tiennent prêts à poursuivre leur travail en vue de favoriser la croissance durable et l'excellence de nos entreprises.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

[Contact presse]  
[Nom de l'entreprise] Secrétariat CNHBJO  
[Téléphone]  
[Email] [secretariat@cnhbjo.fr](mailto:secretariat@cnhbjo.fr)

###

À propos de :

La CNHBJO, Confédération Nationale de l'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie a été constituée suite au mouvement de restructuration des branches professionnelles initié en 2018. Elle a permis le rapprochement des branches de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des pierres et des perles et des activités qui s'y rattachent (IDCC 567) et de l'Horlogerie (IDCC 1044).

Les 3 fédérations patronales, UFBJOP, BOCI et FH y sont représentées dans le respect de la représentativité de chaque institution patronale.